



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

**de l'Assemblée**

**Le mercredi 6 novembre 2019 — N° 78**

**Président de l'Assemblée nationale :  
M. François Paradis**

---



La séance est ouverte à 9 h 40.

---

**AFFAIRES COURANTES**

**Déclarations de députés**

M. Émond (Richelieu) fait une déclaration afin de souligner la tenue du 40<sup>e</sup> Salon des métiers d'art de Sorel-Tracy.

---

Mme Gaudreault (Hull) fait une déclaration afin de souligner le 40<sup>e</sup> anniversaire du Centre de travail LARO inc.

---

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de féliciter M. Guy Auclair pour l'obtention de son 5<sup>e</sup> dan au karaté à l'âge de 76 ans.

---

Mme Sauvé (Fabre) fait une déclaration afin de souligner la participation de cinq étudiants dans le projet universitaire StratosPi.

---

M. Campeau (Bourget) fait une déclaration afin de souligner le 30<sup>e</sup> anniversaire de la Maison de la culture Mercier.

**6 novembre 2019**

---

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) fait une déclaration afin de demander une réforme du programme Indemnisation des victimes d'actes criminels.

---

M. Lévesque (Chapleau) fait une déclaration afin de féliciter les lauréats du gala Forces Avenir.

---

M. Jacques (Mégantic) fait une déclaration afin de reconnaître les bienfaits du projet pédagogique d'école en forêt pour les élèves de l'école De la Voie-Lactée.

---

Mme Robitaille (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de féliciter la gymnaste Keimy St-Firmin pour ses performances sportives.

---

À 9 h 51, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

---

Les travaux reprennent à 10 h 02.

---

6 novembre 2019

---

Moment de recueillement

### Dépôts de documents

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse aux questions écrites n° 86 et 87 concernant le programme Chèque emploi-service, inscrites au *Feuilleton et préavis* du 25 septembre 2019 par Mme Fournier (Marie-Victorin);

(Dépôt n° 1146-20191106)

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées le 26 septembre 2019 par M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) concernant l'accès à Internet très haute vitesse aux Îles-de-la-Madeleine.

(Dépôt n° 1147-20191106)

---

M. le président dépose

Une lettre, en date du 31 octobre 2019, que lui a adressé M. Bertrand Bolduc, président de l'Ordre des pharmaciens du Québec, concernant la motion adoptée par l'Assemblée le 2 octobre 2019, relativement à une fuite de renseignements personnels et médicaux.

(Dépôt n° 1148-20191106)

### Dépôts de pétitions

Mme Ghazal (Mercier) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 008 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la demande à la SQDC d'adopter une politique d'emballage plus écologique.

(Dépôt n° 1149-20191106)

6 novembre 2019

---

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Perry Mélançon (Gaspé), conjointement avec Mme McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme David (Marguerite-Bourgeoys), Mme Labrie (Sherbrooke) et M. Ouellette (Chomedey), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne l'apport important et nécessaire des maisons d'hébergement pour femmes violentées;

QU'elle souligne également le travail de la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes et du Regroupement des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, qui travaillent en collégialité;

QU'elle constate le sous-financement chronique des maisons d'hébergement qui place de nombreuses femmes et enfants en situation de danger;

QU'elle enjoigne au gouvernement de consolider le réseau actuel par un rehaussement du financement des maisons existantes;

QU'enfin, elle demande au gouvernement de réinvestir dans le réseau des maisons d'hébergement pour femmes et enfants dans le but d'ouvrir des places rapidement.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

**6 novembre 2019**

---

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **239** en annexe)

Pour : **109** Contre : **0** Abstention : **0**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Caire, ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale, conjointement avec Mme D'Amours, ministre responsable des Affaires autochtones, M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), M. Marissal (Rosemont), M. Ouellet (René-Lévesque) et M. Ouellette (Chomedey), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la première tournée des Cafés numériques de l'organisme Printemps numérique dans les communautés Atikamekw organisée entre le 30 septembre et le 4 octobre 2019;

QU'elle accueille favorablement cette série d'initiatives propice à l'éducation numérique auprès de jeunes évoluant dans les communautés autochtones et qu'elle reconnaisse les opportunités de développement que cette dernière représente;

Enfin, qu'elle salue l'ouverture du Conseil de la Nation Atikamekw en matière d'intégration des technologies et qu'elle reconnaisse que les moyens dont il se dote pour réduire la fracture numérique ont le potentiel d'amenuiser les risques de natures · économique, sociale et démocratique.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

---

Mme Nichols (Vaudreuil), conjointement avec Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), M. Gaudreault (Jonquière) et M. Ouellette (Chomedey), présente une motion concernant le sinistre survenu à Sainte-Marthe-sur-le-Lac; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

**6 novembre 2019**

---

Mme Labrie (Sherbrooke), conjointement avec Mme Hivon (Joliette), présente une motion concernant le projet de loi n° 40, Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

**Avis touchant les travaux des commissions**

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 34, Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 40, Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires.

---

Mme Soucy, deuxième vice-présidente, donne les avis suivants :

- la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs se réunira en séance publique afin de procéder à ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières; puis en séance de travail afin de faire le bilan des auditions publiques sur l'exploitation sexuelle des mineurs;



6 novembre 2019

---

- la Commission de la santé et des services sociaux se réunira en séance publique afin de procéder à des auditions publiques dans le cadre de consultation particulières à l'égard du mandat d'initiative portant sur l'augmentation préoccupante de la consommation de psychostimulants chez les enfants et les jeunes en lien avec le trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité (TDAH) ; puis en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative.

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

#### *Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 38, Loi modifiant certaines lois instituant des régimes de retraite du secteur public.

Après débat, le rapport est adopté.

---

#### *Adoption du principe*

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 5 novembre 2019, sur la motion de Mme LeBel, ministre de la Justice, proposant que le principe du projet de loi n° 32, Loi visant principalement à favoriser l'efficacité de la justice pénale et à établir les modalités d'intervention de la Cour du Québec dans un pourvoi en appel, soit maintenant adopté.

**6 novembre 2019**

---

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 32 est adopté.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 32 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

---

### **Motions du gouvernement**

L'Assemblée tient le débat sur la motion faisant suite au dépôt, le 23 octobre 2019, par Mme Girault, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, de l'Entente en matière de sécurité sociale entre le Québec et le République de Bulgarie.

Cette motion se lit comme suit :

QUE, en vertu de l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des relations internationales, l'Assemblée nationale approuve l'Entente en matière de sécurité sociale entre le Québec et la République de Bulgarie.

Mme Soucy, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la durée de ce débat restreint : 58 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 34 minutes 51 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 12 minutes 27 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 11 minutes 12 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chaque député indépendant. Toutefois, lorsqu'un seul député indépendant participe au débat, 2 minutes lui sont allouées. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée. En conséquence, cet engagement est approuvé.

6 novembre 2019

---

À 12 h 39, à la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

---

Les travaux reprennent à 15 h 02.

---

#### **Affaires inscrites par les députés de l'opposition**

M. Derraji (Nelligan) propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle que le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) permet une voie rapide pour l'obtention d'un certificat de sélection du Québec, étape précédant l'octroi de la résidence permanente;

QU'elle prenne acte que ce programme a permis, en 2018, à 11 000 travailleurs étrangers temporaires et étudiants étrangers diplômés au sein d'institutions d'enseignement québécoises, d'immigrer au Québec;

QU'elle constate que les modifications apportées au Programme de l'expérience québécoise par le gouvernement caquiste minent la réputation internationale du Québec, nuisent à sa capacité d'attraction et de rétention des talents nécessaires à la croissance économique du Québec et qu'elles ont un impact drastique sur le projet d'immigration de milliers d'étudiants étrangers et de travailleurs étrangers temporaires présentement au Québec;

**6 novembre 2019**

---

QU'enfin, l'Assemblée nationale exige du gouvernement caquiste qu'il annule dès maintenant les modifications récentes apportées au programme et qu'il revienne aux conditions d'admissibilité prévalant avant le moratoire imposé en juillet dernier.

Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 53 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 31 minutes 52 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 11 minutes 23 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 10 minutes 15 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chaque député indépendant. Toutefois, lorsqu'un seul député indépendant participe au débat, 2 minutes lui sont allouées. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps

Le débat s'ensuit.

Au début de son intervention, M. Jolin-Barrette, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, propose :

QUE la motion du député de M. Derraji (Nelligan) soit amendée de la manière suivante :

Ajouter, au 2<sup>e</sup> alinéa, le mot « environ » avant les mots « 11 000 travailleurs » et remplacer les mots « d'immigrer au » par les mots « d'obtenir un certificat de sélection du »;

Retirer le 3<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> alinéa;

Après le 2<sup>e</sup> alinéa, ajouter le paragraphe suivant :  
« Qu'elle souligne la décision du gouvernement de soustraire aux modifications engendrées par la réforme du Programme de l'expérience québécoise du 1<sup>er</sup> novembre 2019, les personnes qui y étaient admissibles tant pour le volet diplômés du Québec que pour le volet travailleurs étrangers temporaires, et ce en vertu des anciens critères ».

**6 novembre 2019**

---

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale rappelle que le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) permet une voie rapide pour l'obtention d'un certificat de sélection du Québec, étape précédant l'octroi de la résidence permanente;

QU'elle prenne acte que ce programme a permis, en 2018, à environ 11 000 travailleurs étrangers temporaires et étudiants étrangers diplômés au sein d'institutions d'enseignements québécoises, d'obtenir un certificat de sélection du Québec;

QU'elle souligne la décision du gouvernement de soustraire aux modifications engendrées par la réforme du Programme de l'expérience québécoise du 1<sup>er</sup> novembre 2019, les personnes qui y étaient admissibles tant pour le volet diplômés du Québec que pour le volet travailleurs étrangers temporaires, et ce en vertu des anciens critères.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Derraji (Nelligan) et sur la motion d'amendement de M. Jolin-Barrette, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, sous réserve de la permission de son auteur.

À la fin de son intervention, Mme Perry Mélançon (Gaspé) propose :

QUE la motion du député de M. Derraji (Nelligan) soit amendée de la manière suivante :

Au 3<sup>e</sup> alinéa et après les mots « croissance économique du Québec », les mots « , particulièrement dans ses régions éloignées, »

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale rappelle que le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) permet une voie rapide pour l'obtention d'un certificat de sélection du Québec, étape précédant l'octroi de la résidence permanente;

6 novembre 2019

---

QU'elle prenne acte que ce programme a permis, en 2018, à 11 000 travailleurs étrangers temporaires et étudiants étrangers diplômés au sein d'institutions d'enseignement québécoises, d'immigrer au Québec;

QU'elle constate que les modifications apportées au Programme de l'expérience québécoise par le gouvernement caquiste minent la réputation internationale du Québec, nuisent à sa capacité d'attraction et de rétention des talents nécessaires à la croissance économique du Québec, particulièrement dans ses régions éloignées, et qu'elles ont un impact drastique sur le projet d'immigration de milliers d'étudiants étrangers et de travailleurs étrangers temporaires présentement au Québec;

QU'enfin, l'Assemblée nationale exige du gouvernement caquiste qu'il annule dès maintenant les modifications récentes apportées au programme et qu'il revienne aux conditions d'admissibilité prévalant avant le moratoire imposé en juillet dernier.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Derraji (Nelligan) et sur les motions d'amendements de M. Jolin-Barrette, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, et de Mme Perry Mélançon (Gaspé), sous réserve de la permission de son auteur.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, M. Derraji (Nelligan) refuse la proposition d'amendement de M. Jolin-Barrette, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, et accepte la proposition d'amendement de Mme Perry Mélançon (Gaspé).

Le débat terminé, la motion d'amendement de Mme Perry Mélançon (Gaspé) est mise aux voix.

La motion d'amendement est adoptée à la majorité des voix.

Est ensuite mise aux voix la motion telle qu'amendée de M. Derraji (Nelligan).

La motion telle qu'amendée est adoptée à la majorité des voix.

**6 novembre 2019**

---

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 7 novembre 2019, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

---

À 17 h 06, M. Picard, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 7 novembre 2019, à 9 h 40.

#### SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 6 novembre 2019, à 14 h 15, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de Mme McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux, de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement et de Mme Picard (Soulanges), les représentants du premier ministre, et de Mme Durepos, directrice du service de la séance et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 28 Loi permettant la mise en place de certaines mesures en matière de santé et de services sociaux liées au statut géographique particulier de la région sociosanitaire de la Mauricie et du Centre-du-Québec
- n° 36 Loi modifiant la Loi sur les compagnies concernant la participation et la prise de décision aux assemblées des personnes morales sans capital-actions

*Le Président*

**FRANÇOIS PARADIS**

6 novembre 2019

**ANNEXE**  
**Votes par appel nominal**

Sur la motion de Mme Perry Mélançon (Gaspé), conjointement avec Mme McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme David (Marguerite-Bourgeoys), Mme Labrie (Sherbrooke) et M. Ouellette (Chomedey) :

(Vote n° 239)

**POUR - 109**

|                   |                      |                        |                               |
|-------------------|----------------------|------------------------|-------------------------------|
| Allaire (CAQ)     | Dufour (CAQ)         | LeBel (PQ)             | Proulx (CAQ)                  |
| Anglade (PLQ)     | Émond (CAQ)          | (Rimouski)             | (Berthier)                    |
| Arcand (PLQ)      | Fitzgibbon (CAQ)     | Lecours (CAQ)          | Provençal (CAQ)               |
| Arseneau (PQ)     | Foster (CAQ)         | (Lotbinière-Frontenac) | Rizqy (PLQ)                   |
| Asselin (CAQ)     | Gaudreault (PQ)      | Lecours (CAQ)          | Roberge (CAQ)                 |
| Bachand (CAQ)     | (Jonquière)          | (Les Plaines)          | Robitaille (PLQ)              |
| Barrette (PLQ)    | Ghazal (QS)          | Leduc (QS)             | Rotiroti (PLQ)                |
| Bélanger (CAQ)    | Girard (CAQ)         | Lefebvre (CAQ)         | Rouleau (CAQ)                 |
| Benjamin (PLQ)    | (Lac-Saint-Jean)     | Leitão (PLQ)           | Roy (PQ)                      |
| Bérubé (PQ)       | Girard (CAQ)         | Lemay (CAQ)            | (Bonaventure)                 |
| Birnbaum (PLQ)    | (Groulx)             | Lemieux (CAQ)          | Roy (CAQ)                     |
| Blais (CAQ)       | Girault (CAQ)        | Lessard-Therrien (QS)  | (Montarville)                 |
| (Prévost)         | Groncin (CAQ)        | Lévesque (CAQ)         | Sauvé (PLQ)                   |
| Blais (CAQ)       | Guilbault (CAQ)      | (Chauveau)             | Schneeberger (CAQ)            |
| (Abitibi-Ouest)   | Guillemette (CAQ)    | Lévesque (CAQ)         | Simard (CAQ)                  |
| Bonnardel (CAQ)   | Hébert (CAQ)         | (Chapleau)             | Skeete (CAQ)                  |
| Boulet (CAQ)      | Hivon (PQ)           | Maccarone (PLQ)        | St-Pierre (PLQ)               |
| Bussièrre (CAQ)   | Isabelle (CAQ)       | Marissal (QS)          | Tanguay (PLQ)                 |
| Caire (CAQ)       | Jacques (CAQ)        | Martel (CAQ)           | Tardif (CAQ)                  |
| Campeau (CAQ)     | Jeannotte (CAQ)      | Massé (QS)             | (Lavolette-Saint-Maurice)     |
| Carmant (CAQ)     | Jolin-Barrette (CAQ) | McCann (CAQ)           | Tardif (CAQ)                  |
| Caron (CAQ)       | Julien (CAQ)         | Melançon (PLQ)         | (Rivière-du-Loup-Témiscouata) |
| Charbonneau (PLQ) | Kelley (PLQ)         | Ménard (PLQ)           | Thériault (PLQ)               |
| Charest (CAQ)     | Labrie (QS)          | Nadeau-Dubois (QS)     | Thouin (CAQ)                  |
| Charette (CAQ)    | Lachance (CAQ)       | Nichols (PLQ)          | Tremblay (CAQ)                |
| Chassé (CAQ)      | Lacombe (CAQ)        | Ouellet (PQ)           | Weil (PLQ)                    |
| Chassin (CAQ)     | Lafortest (CAQ)      | Ouellette (IND)        | Zanetti (QS)                  |
| Ciccone (PLQ)     | Laframboise (CAQ)    | Perry Mélançon (PQ)    |                               |
| D'Amours (CAQ)    | Lafrenière (CAQ)     | Picard (CAQ)           |                               |
| Dansereau (CAQ)   | Lamontagne (CAQ)     | (Soulanges)            |                               |
| Derraji (PLQ)     | Lamothe (CAQ)        | Polo (PLQ)             |                               |
| Dorion (QS)       | LeBel (CAQ)          | Poulin (CAQ)           |                               |
| Dubé (CAQ)        | (Champlain)          | Proulx (CAQ)           |                               |
|                   |                      | (Côte-du-Sud)          |                               |